

et du sieur Ferréol, et la place de la Douane; à l'orient, la maison du sieur Ferréol, la place de la Douane, et la maison de la dame Frain; au midi, la petite rue de l'Arbalète et à l'occident la rue de l'Angile. Il résulte de ces confins que l'hôtel de la Douane occupait les maisons situées au fond de la place, qui existent encore et qui portent aujourd'hui les numéros 3 et 4 sur la place de l'Ancienne-Douane (28). Les bâtiments de la Douane couvraient ainsi un espace de 2.600 mètres carrés, qui donne une idée de l'importance de ses bureaux et de ses services. En outre, ils contenaient des logements pour plusieurs des officiers principaux de la Douane: les fermiers généraux, le directeur des traites et gabelles, et des receveurs.

Le Tribunal de la juridiction de la Douane tenait également ses audiences dans une des salles de l'hôtel de la Douane.

En 1777 le Consulat eut à s'occuper d'une proposition à lui faite par l'ingénieur Perrache relativement au transport des bureaux de la Douane sur une parcelle de terrain concédée à la Compagnie qui avait entrepris les travaux d'amélioration de la presqu'île (29). Ce projet n'eut pas de suite. En 1786 les services de la Douane furent transportés dans un grand bâtiment dit hôtel des Fermes, couvrant une superficie de 8.827 mètres, sur un tènement situé quai de la Charité, qui avait fait partie du couvent des reli-

(28) Arch. Com. — Registre des arrêtés et délibérations de la municipalité de Lyon, relativement à l'aliénation des propriétés de la commune. — *État estimatif des propriétés de la Ville*, par Freydières, 1791. — *Plan cadastral* de Coillet. *

(29) Arch. Comm. — Lettre de Boilleau aux Prévot des marchands et échevins. — A. A. 59.